

ZANGHI' Claudio, "La protection internationale des Droits de l'Homme" traduito in lingua araba. Casa editrice "Librairie du Liban – Publishers" di Beirut. 2005.

La protezione internazionale dei diritti dell'uomo ha assunto in questi ultimi anni un ruolo determinante nella politica interna degli Stati e nelle relazioni internazionali. Dalla Dichiarazione Universale del 1948 ad oggi molta strada è stata fatta e numerosi meccanismi internazionali, dalle Nazioni Unite, alle organizzazioni regionali e da ultimo anche dalla Lega araba, con il nuovo progetto di Carta araba dei diritti umani, sono stati adottati allo scopo di istituire organi e procedure di controllo per l'effettiva applicazione dei diritti.

L'esigenza di una adeguata conoscenza della materia e dei meccanismi di protezione si è fatta sentire a diversi livelli, ed in specie nelle Università e nell'ambito delle organizzazioni non governative che si occupano della materia. Per far fronte a tale esigenza mancava, tuttavia, un volume in lingua araba in grado di fornire un'ampia ed esauriente informazione, ed era necessario far ricorso alla dottrina in lingua inglese o francese. Un gruppo di professori riuniti in un "Réseau méditerranéen" per sviluppare lo studio e le ricerche in materia, ha così deciso la traduzione in lingua araba del volume del prof. Claudio Zanghi su "La protezione internazionale dei diritti dell'uomo". La traduzione è stata realizzata con il contributo del Ministero degli Esteri italiano.

Il volume del prof. Zanghi rappresenta la prima, ed ad oggi l'unica, opera in lingua araba che tratta in maniera esauriente e completa della materia. La pubblicazione è integrata da due scritti di autori di lingua araba (il prof. Bassam Baraké ed il prof. Rafea Ben Achour) e presentata da una introduzione del pres. Boutros Boutros Ghali e dal pres. Mohamed Bedajoui, Ministro degli esteri della Repubblica algerina. L'autore, che è docente di diritto internazionale all'Università di Roma La Sapienza, da molti anni è specialista della materia, conosciuto ed apprezzato nel mondo Mediterraneo ed in Europa nel cui ambito ha ricoperto diversi incarichi internazionali, presiedendo, fra l'altro, il Comitato di esperti del Consiglio d'Europa sui diritti umani.

Préface

Faire une préface est superflu, disent certains. « Depuis longtemps l'on se récrie sur l'inutilité des préfaces, et pourtant, l'on fait toujours des préfaces », rétorque Théophile Gautier. Entre ces deux points de vue, mon choix est fait : c'est avec plaisir que j'offre ces quelques lignes en hommage au Professeur Claudio Zanghi.

Au-delà du grand intérêt qu'elle présente pour l'auteur et de la curiosité intellectuelle qu'elle suscite chez le lecteur, la préface est un exercice périlleux et redoutable pour le préfacier.

Périlleux, car le préfacier est, par sa position dans le dialogue triangulaire qui s'instaure, momentanément, entre lui, l'auteur de l'ouvrage et le lecteur, celui qui a la lourde et délicate tâche de présenter le livre en prenant l'indispensable précaution de ne pas trahir la pensée de son auteur.

Redoutable, car il faut être concis sans être trop parcimonieux sur l'essentiel. Il ne faut surtout pas se borner à faire l'éloge de l'auteur. Mais il arrive parfois que ce dernier usage soit difficile à respecter lorsqu'il n'y a pas matière à critiques sérieuses. Cela est vrai pour le présent ouvrage. On comprendra donc que je rompe avec cet usage.

* *

*

Que dire alors sur l'auteur ? Juste quelques mots, car il n'est point besoin de présenter le Professeur Claudio Zanghi. Son parcours universitaire et professionnel est, au regard de la diversité et de la richesse de ses travaux scientifiques et des fonctions éminentes qu'il a eu à exercer, suffisamment éloquent.

Je me dois, cependant, de souligner la lucidité et la clairvoyance du Professeur Zanghi qui a eu l'idée généreuse de rendre son œuvre accessible au monde arabe en lui offrant une traduction arabe.

Lumineuse, cette idée l'est doublement.

Elle l'est d'abord, au regard de l'énorme déficit dont souffre le monde arabe en matière de traduction d'ouvrages scientifiques de qualité, un déficit qui le prive d'une formidable ouverture sur le monde extérieur et d'une nécessaire connaissance du regard de l'autre, le regard de l'Occident.

Le regard de l'autre, ce miroir qui permet à ce dernier de nous observer, renvoie souvent des images brouillées, parfois déformées, de la réalité vécue et de la conception des droits de l'homme dans le monde arabe et d'une manière générale dans le Tiers-monde. Dans la majorité de ces pays de traditions communautaires, un prix plus grand est attaché à la satisfaction des droits collectifs qu'à celle des libertés individuelles. Alors que les sociétés occidentales ont au contraire tendance à privilégier les expressions individuelles des droits de l'homme, car le niveau de confort économique atteint pousse chaque membre à le protéger par un mode vie individualiste.

La perception, la jouissance et l'espérance des droits humains ne sont pas uniformes à travers le monde. Elles sont conditionnées par des facteurs spécifiques divers d'ordre historique, politique, économique, social ou culturel. L'heureuse initiative du Professeur Zanghi vient donc à point nommé contribuer au nécessaire effort de compréhension et d'assimilation de points de vues différents des nôtres et d'assurer l'unité des concepts.

Elle est lumineuse aussi car l'auteur a eu la clairvoyance de confier la rédaction du chapitre sur les initiatives arabes et sur l'Islam et les droits de l'homme à un Arabe, Rafaâ Ben Achour, l'éminent Professeur de l'Université de Tunis.

* *
*

Abordons maintenant le contenu de l'ouvrage.

L'ouvrage s'intitule : « **La protection internationale des droits de l'homme** ». D'une brûlante actualité, le sujet n'est pas totalement épuisé. Simple dans son énoncé, il demeure complexe par les problèmes épineux qu'il pose.

En connaisseur averti des questions des droits de l'homme, des instruments juridiques internationaux, de l'organisation et du fonctionnement des Organisations internationales et régionales qui conduisent des missions de protection des droits de l'homme, le Professeur Zanghi nous livre une œuvre en tous points remarquable.

Remarquable d'abord, par la richesse et la densité de son contenu.

Remarquable ensuite, par l'analyse fine des instruments juridiques internationaux et régionaux et des procédures de leur mise en œuvre, mais aussi par l'examen de certains droits fondamentaux, existentiels reconnus universellement, mais qui sont malheureusement encore en petit nombre.

Ses incursions bienvenues dans le domaine de la protection spécifique de certains « droits » et catégories de sujets ajoutent un plus au contenu de son ouvrage.

Ouvrage remarquable enfin, car écrit dans un style limpide, accessible et attractif.

Les enseignants, chercheurs, fonctionnaires, membres d'O.N.G., ainsi que toute personne intéressée par la lancinante question des droits de l'homme trouveront, dans cet excellent ouvrage, un bon compagnon pour assouvir leur « appétit » intellectuel ou accompagner leurs recherches sur l'univers passionnant mais combien complexe des droits de l'homme et leur difficile avancée vers l'universalité.

Le Professeur Zanghi part des origines de la Déclaration universelle pour aboutir au droit international humanitaire en faisant un « balayage » géographique exhaustif des différents systèmes de protection des droits de l'homme connus dans le monde d'aujourd'hui, ceux des Nations Unies, des Etats-Unis, de l'Europe, d'Afrique, mais aussi les initiatives arabo-islamiques et asiatiques. Son travail ne se limite pas au sens géographique de l'universalité, il l'étend aussi au sens matériel, au contenu des droits de l'homme et en fait un inventaire précis.

En procédant ainsi, l'auteur met en évidence les apports conceptuels, avant tout occidentaux, sans omettre les principaux temps forts dans la longue quête historique des droits de l'homme, notamment 1789 et 1948, qui ont étendu au plan mondial certaines valeurs de l'Occident, mais aussi les remarquables apports régionaux (Convention européenne des droits de l'homme ; Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; Charte arabe des droits de l'homme ; Charte arabe des droits de l'homme et des peuples et autres documents arabo-islamiques spécifiques sur les droits de l'homme).

Ainsi, le Professeur Zanghi évite avec beaucoup d'élégance les pièges de l'ethnocentrisme idéologique et culturel générateur d'« insularité » et pose la problématique des droits de l'homme dans leur double dimension, universaliste et spécifique. En conciliant l'universalité des droits de l'homme et leur relativisme, conséquence de la diversité des cultures, il réussit là où d'autres, avant lui, avaient échoué.

* *
*

Il y a quelques années je me posais les questions suivantes :

Comment précisément éliminer les tensions résultant de « l'absolu des droits de l'homme » et du « conditionnel des Etats » comme le disait René Cassin et établir une relation dynamique et surtout harmonique entre universalité et diversité, c'est-à-dire entre des invariants majeurs et des variables dépendantes ? En d'autres termes comment réaliser cette symbiose de deux conceptions qui se sont heurtées dans l'éternel débat sur l'homme ? Les différences, somme toutes naturelles, ne doivent pas cacher le fait que des constantes se retrouvent dans toutes les sociétés humaines par-delà la diversité des formes.

La réponse que j'avais donnée en ces temps-là, n'a pas changé aujourd'hui. Il faut aller à la recherche du plus grand commun dénominateur entre universalité et diversité. C'est le résultat que l'on obtient en distinguant dans la vaste gamme des droits de l'homme (ce qui est sans cesse l'objet d'enrichissements conceptuels) certains droits considérés comme fondamentaux, c'est-à-dire certains droits irréductibles conçus comme noyau dur ou standards minimaux que toutes les cultures respectent. Quel que soit le type de société, quelles que soient les circonstances ou les contingences, toute société humaine, pour mériter précisément sa qualification d'humaine, c'est-à-dire pour rester fidèle à son caractère distinctif dans le monde du vivant, doit respecter un minimum de valeurs universellement admises, c'est-à-dire reconnues par l'ensemble des cultures et constituant une dimension irréductible du genre humain. Indépendamment de son origine, de son milieu et de sa condition sociale dans le groupe auquel il appartient, l'homme porte en lui un certain nombre de droits inhérents à sa personne, impossibles à transgresser sans du même coup altérer l'essence humaine.

C'est ainsi que le respect de la vie, l'obligation d'aider et de protéger le faible, les devoirs envers les générations futures, représentent le noyau éthique minimal à respecter comme valeurs communes et inaliénables.

Est-ce à dire que le reste des droits de l'homme n'est d'une observance que facultative ? Sûrement non ! Ces autres droits reçoivent leur expression selon le génie propre de chaque nation, mais sans s'éloigner sensiblement ni durablement de ce qui est la norme idéale universelle, ni dévier d'une manière telle que la société considérée ne se retrouve plus dans son miroir de respectabilité.

* *
*

La quête des droits de l'homme n'est pas d'aujourd'hui. Elle a une histoire aussi vieille et aussi longue que celle de l'homme lui-même. Elle est faite à la fois de « multiple splendeur » (pour reprendre le titre de l'émouvant roman de la Chinoise Han Suyin) et d'effrayantes infirmités de l'homme dans sa puissance parfois égarée. Avec les droits de l'homme nous atteignons des cimes parce que nous touchons au sacré, mais nous le profanons aussitôt, avec nos alternances de faiblesses et d'élans sublimes, de misères et de grandeurs, de ruse et de générosité, d'éclipses et de sursauts, de complaisance et de mauvaise conscience, de rhétorique creuse et de révoltes salvatrices. Puisse-t-on toujours prendre tous le recul historique suffisant, et cultiver la sérénité nécessaire, pour comprendre que notre salut commun réside dans la tolérance et la fraternité et pour nous souvenir du message de Sophocle lorsqu'il affirmait qu'il existe dans l'univers de nombreuses merveilles, mais que de toutes, la plus belle est l'homme.

A l'heure où les droits de l'homme subissent des tendances préoccupantes de reflux, l'ouvrage du Professeur Zanghi, tel une étoile scintillante dans le firmament, vient à point nommé renforcer les percées conceptuelles et les avancées concrètes somme toutes considérables des droits de l'homme. Il constitue une précieuse contribution à la compréhension, la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde d'aujourd'hui.

Il faut lui en savoir gré.

Mohammed Bedjaoui
ancien Président de la Cour internationale de Justice.